

# Caroline RICHARD

Avocat

Barreau de Mamoudzou - Mayotte

Monsieur le Préfet  
BP 20  
97610 DZAOUZDI

Mamoudzou, le 9 mars 2011,

**Objet :** Arrêté municipal n°407/10/CTS et article L.27 bis

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous joindre le courrier adressé ce jour à Monsieur le Maire de Tsingoni, s'agissant de la mise en œuvre totalement injustifiée de la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître.

Ma cliente, Madame MADI NADHOIMATI, est parfaitement connue de la Mairie de Tsingoni comme l'héritière testamentaire de Monsieur DJAILANI Ahmed, son oncle.

Il s'agit ni plus ni moins d'une tentative de l'équipe municipale en place de faire main mise sur les biens de Monsieur DJAILANI Ahmed, considérablement importants.

Je vous précise que la liquidation de la succession dudit défunt est actuellement entre les mains de Maître POPINEAU, Notaire à Mamoudzou.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.

**Caroline RICHARD**



N°6 Résidence Bellecombe - Les Trois Vallées - 97600 Mamoudzou  
Tel : 02.69.64.02.40 // Fax : 02.69.64.02.41 // [caroline.avocat@yahoo.fr](mailto:caroline.avocat@yahoo.fr)

---

Membre d'une Association Agréée – le règlement des honoraires par chèque est accepté